



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-461**

**Séance publique du**

**10 novembre 2017**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20171110- lmc1122887-DE-1-1
Date de signature : 14/11/17
Date de réception : lundi 13 novembre 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 10 novembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/11/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Jean-Marc PERRIN.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et approuvé



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction du Recrutement et  
Développement des Compétences

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 NOVEMBRE 2017

**Nomenclature : 4.1**

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir:

**1/ Intégration d'agents contractuels non permanent**

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
<b>ATSEM PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	8	8	<b><u>Création</u></b> de huit emplois d'ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet. <b><u>Suppression</u></b> de huit emplois d'adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe vacants à l'effectif municipal, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017.
<b>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</b>	11	11	<b><u>Création</u></b> de onze emplois d'adjoint technique à temps complet. <b><u>Suppression</u></b> de trois emplois d'adjoint administratif, de trois emplois d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe et de cinq

			emplois d'adjoint technique principal 1 <sup>er</sup> classe vacants à l'effectif municipal, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017.
--	--	--	---

## 2/ Plan de recrutement 2017

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	3	3	<b>Création</b> de trois emplois d'adjoint technique à 100%. <b>Suppression</b> de trois emplois d'adjoint administratif principal 1 <sup>er</sup> classe vacants à l'effectif municipal, dont un à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2017 et deux à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2017.

## 3/ Ouverture d'un poste de chef de service administratif

Afin de maintenir le bon fonctionnement de la Direction de la Planification urbaine, la création d'un poste de chef de service études et projets s'avère nécessaire. Ainsi, il y a lieu d'ouvrir un emploi de chef de service basé sur le cadre d'emplois des ingénieurs.

Ce poste est ouvert aux candidatures externes. Il pourra être pourvu, en l'absence de fonctionnaire correspondant au profil publié, par un cadre contractuel conformément aux dispositions des articles 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Un jury déterminera les compétences attendues et sélectionnera le (la) candidat(e) qui sera proposé au recrutement.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir entre l'IM 383 et l'IM 826. Son indice de référence sera déterminé en fonction de l'expérience et des diplômes détenus par le (la) candidat(e).

Cet emploi sera à pourvoir pour le 1er décembre 2017.

## 4/ Modification d'emploi à temps non complet

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
<b>AGENT SOCIAL</b>	1	1	<b>Création</b> d'un emploi d'agent social à 100%. <b>Suppression</b> d'un emploi d'agent social à 90%, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017.
<b>ADJOINT DU PATRIMOINE</b>	1	1	<b>Création</b> d'un emploi d'adjoint du patrimoine à 70%. <b>Suppression</b> emploi d'adjoint du patrimoine à 50%, à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2017.

## 5/ Créations, suppressions d'emplois dans le cadre de la commission administrative paritaire

Détachement suite à reclassement pour inaptitude physique :

La Commission Administrative Paritaire du 26 septembre 2017 a examiné la situation de d'un agent municipal déclaré inapte à ses fonctions par le Médecin expert agréé et s'est prononcée sur son reclassement sur un poste compatible avec son état de santé.

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, cet agent est détaché dans un cadre d'emplois et un grade correspondant aux nouvelles fonctions exercées.

Par conséquent, en vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 26 septembre 2017 portant sur le reclassement d'un agent, il convient de procéder à la création de l'emploi suivant :

- création d'1 emploi d'Adjoint Administratif

Cette création d'emploi à l'effectif de la Ville prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### Nominations suite à réussite concours :

En vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 26 septembre 2017 portant sur l'examen des nominations suite à réussite concours de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications contraires) à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2017**.

CATEGORIE C			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
<b>AGENT DE MAITRISE</b>	2		<b><i>Création</i></b> de deux emplois d'agent de maîtrise
<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>		1	<b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
<b>ADJOINT DU PATRIMOINE</b>		1	<b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'adjoint du patrimoine
<b>ATSEM PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	1		<b><i>Création</i></b> d'un emploi d'ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe
<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>		1	<b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'adjoint technique

L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à **2 378 € (deux mille trois cent soixante-dix-huit euros)**, somme imputable au budget de la Ville sur les lignes 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour l'intégration d'agents contractuels non permanent. L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2017 toutes charges comprises à 43 101€ (quarante-trois mille cent un euros), somme imputable au budget de la Ville 2017 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les

disponibilités nécessaires.

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour le plan de recrutement année 2017. L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2017 toutes charges comprises à 4 119 € (quatre mille cent dix-neuf euros), somme imputable au budget de la Ville 2017 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires.

- **DECIDER** de l'ensemble des modifications des emplois à temps non complets du conservatoire qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2017 toutes charges comprises à 2 148 € (deux mille cent quarante-huit euros), somme imputable au budget de la Ville 2017 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires.

- **APPROUVER** l'ouverture de l'emploi d'ingénieur en charge du service Etudes et projets de la Direction de la Planification urbaine.

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour l'agent détaché et du 1<sup>er</sup> octobre pour les nominations suite à concours.

DL.2017-461 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE  
LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»